

# **Compte Rendu**

## **Conseil Municipal du 04 Septembre 2019**

### **SÉANCE DU 04/09/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Apinac, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil Municipal « Mairie 42550 APINAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13/08/2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Pierre CARRE, Michel BOURGIN, René SUCHET, Roger VIGNAL, Michelle FAURE, Roger BOYER, Alcide CROS, Jeannine SUCHET Séverine JASSERAND

**Excusés :** Perrine ACHARD.  
Stéphane BARRALLON

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Séverine JASSERAND** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **1 - : Approbation du compte rendu du 07/08/2019**

Le compte rendu du conseil municipal du 07/08/2019 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Décision modificative n°1 budget M14 commune :**

Suite à des aléas de chantier, des travaux supplémentaires ont été réalisés à la maison communale, et il faut procéder à un réajustement des comptes. Monsieur Le Maire propose de transférer un reliquat de 4000 E restant des travaux du porche et 5000 E des chemins forestiers. Après en avoir débattu le conseil approuve cette modification à l'unanimité des présents.

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 0

### **3 – Signature d'un avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un service de portage de repas entre la Commune d'Apinac et l'Association ADMR d'Usson En Forez:**

Un courrier est parvenu en mairie concernant le portage des repas effectué par l'ADMR. En 2018 la commune avait signé une convention, pour laquelle il faut signer un avenant : le coût pour la commune était de 1,44E /Habitant soit 622E. En 2019 il est revu à la baisse à 1,21E /Habitant soit 516 E. Monsieur le maire demande au conseil son accord pour signer cet avenant. Après en avoir délibéré le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 0

#### 4 – Questions diverses

- le dossier M. Borie est soldé : la mairie de Roche La Molière va directement prendre en charge les frais de notre ancien secrétaire, sans que la commune d'Apinac soit obligée de servir d'intermédiaire.
- Rue du Château : les travaux débutent le 16/09/2019 pour 11 semaines. Toutes les tuyauteries eau et assainissement seront changées sur l'ensemble du bourg. Ce sont les entreprises Porte et Sogea qui réalisent les travaux pour le compte du syndicat des eaux. Dans un souci de sécurité, l'éclairage sera maintenu la nuit durant cette intervention.
- Roger Boyer, premier adjoint en charge du Budget, présente au conseil municipal le point sur les finances de la commune.
- Monsieur le Maire présente une étude réalisée à la demande de la commune par le conseil départemental pour limiter la vitesse dans le bourg. Ce projet mérite débat et devra être chiffré et prévu dans le prochain budget, le coût des travaux étant à notre charge.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22H30.

Le Maire,  
Pierre CARRE



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Pierre Carre', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE D'APINAC' at the top, '2550' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, surrounded by a decorative border.